



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 4 mai 2023
N°64 / H030

**Commission
Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2023**

Sommaire

CÉREQ – CENTRE D’ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS.....	3
DARES – DIRECTION DE L’ANIMATION DE LA RECHERCHE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION.....	8
SDESSI – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION.....	13
INSEE – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT EMPLOI ET REVENUS D’ACTIVITÉ.....	17
PÔLE EMPLOI.....	25
URSSAF CAISSE NATIONALE.....	26
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	29

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

EQRT : commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail »

Le texte des avis de la commission « »Emploi, Qualification et Revenus du travail » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Céreq – Centre d'études et de recherches sur les qualifications

0. Orientations pour 2023

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2023, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2023 sera d'une part consacrée à la réalisation de deux enquêtes : la réinterrogation de la Génération 2017 (prévue à l'automne 2023) et la collecte auprès des établissements de formation des données nécessaires à la constitution de la base de sondage pour préparer l'enquête Génération 2021. D'autre part, la préparation de la première interrogation de la Génération 2021, prévue en 2024 se poursuivra.

Pour les thématiques mises en avant cette année, elles se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en novembre 2019. L'analyse des parcours des jeunes, scolaire, professionnel et de vie, constituera un angle mis en avant dans les travaux menés ; une place particulière continuera évidemment d'être accordée à la façon dont la crise sanitaire a pu marquer les parcours professionnels des jeunes enquêtés après mars 2020, en lien avec la préparation de la ré-interrogation des jeunes de la Génération, fin 2023. Les analyses développées dans les travaux du département s'appuieront principalement sur les données de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 (publications des résultats d'études menées ou en cours dans le département, travaux du groupe d'exploitation mis en place, cf. infra) mais aussi sur les enquêtes antérieures constituant une ressource comparative. Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DGESIP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2023 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, une nouvelle collecte concernera la deuxième vague du panel EFE-a sur les données de l'année 2022 (EFE-a 2022).

Par ailleurs la collecte de l'enquête EFE-e (Enquête Formation Employeur – européenne), nouveau nom pour l'enquête CVTS-6, achevée en janvier 2022 ainsi que l'enquête EFE-a 2021 achevée en début d'année 2023 feront l'objet d'exploitation.

Le dispositif DEFIS (Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires professionnels) achevé en 2019 continuera de faire l'objet d'analyses au sein d'un second groupe d'exploitation constitué en 2020.

Les données issues de DEFIS continueront également de faire l'objet d'analyses à travers le groupe constitué dans le cadre de l'ANR Squapin. Ce projet de recherche financé par l'ANR, qui met à contribution des chargés d'études du Céreq et de nombreux autres chercheurs, a pour thématique les perspectives ouvertes aux salariés en emploi peu qualifié face à l'injonction de devenir acteur de leur parcours professionnel.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2023 :

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2023 verra se concrétiser de nombreuses exploitations basées sur les dernières enquêtes produites au Deeva autour de l'enquête de 2020 auprès de la Génération 2017.

L'année 2023 sera également une année très dense en termes de production et de préparation des enquêtes : la collecte de la base de sondage de l'enquête Génération 2021 se déroule au premier semestre 2023, et la 2^{ème} interrogation de la Génération 2017 aura lieu au 2^{ème} semestre. Par ailleurs, la phase préparatoire de l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 se poursuit en 2023.

Enquête 2020 sur la Génération 2017

L'enquête, qui s'est déroulée de septembre 2020 à mars 2021, a concrétisé un processus de rénovation important du dispositif concernant, entre autres éléments, le mode de collecte (multimode internet et téléphone), le champ de l'enquête et une actualisation importante du questionnaire. Pour rappel, l'enquête a pu être adaptée in extremis afin de saisir l'impact du premier confinement (mars à mai 2020) sur les trajectoires des jeunes de la Génération 2017. Dans le calendrier de traitement de l'enquête, l'année 2022 avait été consacrée au développement des bases de diffusion, la publication de premiers résultats institutionnels, la mise en place d'un groupe d'exploitation et la réalisation de travaux méthodologiques centrés sur l'impact d'une collecte multimode sur les données.

L'année 2023 verra la poursuite des publications par le Céreq sur les grands thèmes abordés par l'enquête, y compris certaines des thématiques ayant donné lieu à différents partenariats d'extension (focus logement en cours d'études, approches régionales, passages par le service civique, extension enseignement supérieur, etc.). L'année 2023 sera également l'année au cours de laquelle les 38 projets d'exploitation proposés dans le cadre du lancement (octobre 2022) du groupe de travail pourront se concrétiser, avec des versions finalisées d'études attendues pour la fin 2023. Différentes publications dans les collections du Céreq sont prévus, essentiellement à partir de 2024.

Finalement, à l'été 2023, les bases de diffusion ainsi que la documentation liée seront mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs via le portail de l'Adisp-Progedo.

Enquête 2023 sur la Génération 2017

La ré-interrogation de la Génération 2017 sera réalisée à l'automne 2023, toujours selon un protocole multimode. Cette deuxième vague concernera 16.500 jeunes ayant répondu à la première interrogation. Le travail de préparation du terrain avec le prestataire retenu (IPSOS) se poursuivra tout au long du premier semestre. Deux pilotes seront réalisés (mars et mai 2023) et l'enquête sera présentée devant le comité du label en mai 2023. Le terrain proprement dit se déroulera de septembre à décembre 2023. Parallèlement au terrain, sur la base des premières données remontées par le prestataire, le travail pour la préparation des fichiers de diffusion sera entamé.

Collecte 2023 en vue de la constitution de la base de sondage de la Génération 2021

Afin de constituer la base de sondage nécessaire pour tirer l'échantillon de la Génération 2021, le travail de collecte des données de contact des sortants sera finalisé tout au long de 2023.

D'une part, les données centralisées récupérables auprès des services ministériels en charge de la

statistique publique seront effectivement collectées dans le cadre de conventions spécifiques (Depp, Dares, SIES, Agriculture, Culture, Sport). D'autre part, une collecte complémentaire directement auprès des établissements formateurs sera réalisée, dans le cas des données d'établissements ne pouvant être collectées de façon centralisée. Cette collecte (3.500 établissements concernés) donnera lieu à une enquête spécifique, labellisée d'intérêt général et de qualité statistique, avec caractère obligatoire (label obtenu en octobre 2022). Le terrain de collecte est prévu de février à mai 2023, en lien avec un prestataire chargé des relances par mail et par téléphone. Le traitement de mise en forme des fichiers collectés, entamé dès le début de la collecte, se poursuivra jusqu'à l'automne 2023. La base de sondage pourra ensuite, au cours du dernier trimestre 2023, être finalisée, à partir des données recueillies (de façon centralisée ou par la collecte).

Enquête 2024 sur la Génération 2021

Concernant cette première interrogation auprès de la Génération 2021, le travail portera sur les différents aspects nécessaires à la réalisation de l'enquête en 2024.

Les partenariats d'extension permettant de développer des focales sur différents thèmes ou populations d'intérêt seront arrêtés et les conventions établies au cours du premier semestre. Le cas échéant, les modules spécifiques de questionnement en lien avec ces partenariats seront construits sur la même période.

Plus largement, l'élaboration de l'ensemble du questionnaire, entamée en 2022, sera finalisée pour fin mai 2023. Cette finalisation du questionnaire permettra alors le lancement du marché concernant le choix du sous-traitant qui aura la charge du terrain de l'enquête, de septembre à décembre 2024. La décision concernant le choix du sous-traitant interviendra en septembre 2023, le travail avec le prestataire débutant dans la foulée.

Parallèlement, le travail sur la stratégie d'échantillonnage se poursuivra, en collaboration avec des experts en sondage de l'Insee (notamment la DMCSI de l'Insee). Le travail d'écriture du programme s'étalera sur l'année 2023, pour être mis en œuvre une fois la base de sondage finalisée.

Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2023 :

Enquête EFE-a (édition 2022) :

En collaboration avec la Dares et France Compétences, cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre d'un panel d'entreprises basé sur un échantillon rotatif au 1/5^{ième} ayant pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises.

Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, ce panel EFE-a est devenu la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

La collecte sur les données 2022 se déroulera d'avril à juillet 2023, le printemps de chaque année devenant désormais la période de collecte (EFE-a 2021 ayant eu lieu à l'automne 2022). Il est attendu environ 19 000 entreprises répondantes pour cette édition.

Les premières exploitations ont donné lieu à une publication (mai 2023) commune Dares/Céreq/France compétences : « Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ? dans les collections des trois institutions.

Les exploitations envisagées pour les enquêtes EFE-e 2020 et EFE-a 2021 s'articuleront autour des thématiques suivantes :

Pour la Dares :

- *Rôle du FNE dans la modification du comportement des entreprises
- *Apprentissage/Alternance
- *Les dépenses de formation (peut-être couplées à des bases externes)

Pour France compétences :

- *Offre de service des opco

Pour le Céreq :

- *Comparaisons européennes
- *La formation dans les entreprises de moins de 50 salariés
- *Raisons de non-formation
- *Recours aux dispositifs issus de la dernière réforme
- *Variété des pratiques de formation des entreprises
- *Objectifs de formation

Par ailleurs, le Céreq lancera un appel à contribution pour un groupe d'exploitation des données EFE au mois de juin. Les propositions des chercheurs pourront être réceptionnées au cours de l'été pour une mise à disposition des données et l'annonce du lancement des travaux du groupe à l'automne.

Enquête ETOF :

Du côté de l'offre de formation, l'année à venir sera consacrée à l'exploitation des données de l'enquête sur les transformations de l'offre de formation (ETOF) en collaboration avec la Dares qui en partage la maîtrise d'ouvrage. Un groupe d'exploitation sera également mis en place en direction des chercheurs.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2023, les travaux exploratoires d'appariements des enquêtes Génération avec des données administratives se poursuivront pour étudier la faisabilité de ces appariements et leurs apports potentiels pour enrichir les informations disponibles et diminuer la taille du questionnaire, dans l'objectif de faire évoluer de façon significative le dispositif Génération. Après avoir porté sur le fichier historique des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi et sur les données relatives aux parcours scolaires issues des bases de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et du SIES (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), le Céreq prévoit de préparer un appariement expérimental de l'enquête Génération 2021, collectée en 2024, avec les informations issues de la déclaration sociale nominative retraitées par l'Insee. L'année 2023 sera consacré à la définition des conditions pratiques et juridiques de cet appariement.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Céreq poursuivra sur 2023 son projet de datavisualisation des données issues de ses enquêtes relevant de statistique publique. Il s'agit de développer un outil permettant de proposer, sur le site internet de l'établissement, une datavisualisation d'indicateurs-clés issus des principales enquêtes produites par l'établissement. Le deuxième semestre de 2023 sera consacré au développement de cet outil, avec une mise en service prévue pour fin 2023. Cette datavisualisation développera à la fois une présentation de données de l'enquête Génération 2017 et une présentation de données du dispositif EFE (enquêtes EFE-e et EFE-a). Dans son cas, il s'agit de proposer des indicateurs d'insertion sous forme de graphiques dynamiques et tableaux téléchargeables, voire de cartes régionales, paramétrables.

Cet outil développé essentiellement à partir du logiciel R s'appuiera sur des cubes fournis par les services producteurs : le Céreq se portant ainsi garant de la fiabilité statistique des résultats produits et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production de la collecte à la valorisation (pour des raisons de gestion des secrets, il n'est pas envisagé de permettre des tabulations directes à partir des fichiers détail).

Dares – Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

0. Orientations pour 2023

En 2023, la Dares préparera ou conduira, seule ou en collaboration, différentes enquêtes. Parmi elles :

- des enquêtes sur les conditions de travail (**avis EQRT 3, 5, 8**), avec :
 - o une seconde édition de l'enquête « TraCov » sur les risques psychosociaux et les conditions de travail : elle sera sur le terrain au premier trimestre 2023 et permettra de fournir de premiers éléments sur la situation post-crise sanitaire liée au Covid-19 ;
 - o la préparation, en lien avec l'Insee, de l'enquête Conditions de Travail et risques psychosociaux, dont la collecte est prévue au second semestre 2024 ;
- une enquête sur les relations professionnelles et le dialogue social (REPONSE 2023) : elle se déroulera au premier semestre et interrogera des représentants de la direction, du personnel, et de salariés ;
- une enquête sur les Emplois francs, qui a pour objectif de documenter les effets de ce dispositif sur le processus de recrutement et l'emploi dans un contexte de généralisation de la mesure (**avis EQRT 2**) ;
- l'enquête PIAAC (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes), coordonnée par l'OCDE et réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Depp, qui documente certaines compétences des adultes (**avis EQRT 4**) : elle sera collectée en face-à-face par l'Insee au printemps 2023 ;
- l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV), réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Depp et Anlci (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) : collectée en face-à-face par l'Insee entre septembre 2022 et mars 2023, elle permettra notamment de mesurer l'accès à la formation et d'établir le niveau de l'illettrisme (**avis EQRT 4**).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre du futur règlement européen sur les statistiques du marché du travail (2025), la France devra fournir les données sur les emplois vacants dans la fonction publique (**avis EQRT 6**). Des travaux seront lancés en 2023 pour mettre en place une nouvelle enquête permettant de couvrir ce champ.

L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi, réalisée chaque année depuis 2017 (sa fréquence était auparavant trimestrielle) permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi. Le label de l'enquête arrive à expiration en 2023. Certains choix méthodologiques de cette opération sous sa forme actuelle sont à ré-examiner, pour deux raisons principales :

- d'une part, les données administratives (appariement des déclarations préalables à l'embauche et du Fichier historique des demandeurs d'emploi) permettent désormais de calculer précisément des indicateurs de reprise d'emploi. L'exploitation des données issues de la déclaration sociale nominative (DSN) permet également de développer des études sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ;

- d'autre part, de nouvelles problématiques relatives au parcours et à la situation des demandeurs d'emploi ont émergé depuis la création de l'enquête, qui font que le champ des « sortants des listes »¹ n'est plus nécessairement le plus pertinent : le recours à l'activité réduite, les modalités de recherche d'emploi, etc.

Dans ce contexte, une réflexion sur l'avenir du dispositif sera menée en 2023 par la Dares et Pôle emploi (**avis EQRT 2**). Plusieurs options seront examinées relatives au champ, à la périodicité et au contour pertinents pour répondre aux questions qui se posent tout en tirant parti de l'apport des données administratives. Cette réflexion sera conduite sur la base d'échanges avec les utilisateurs de l'enquête.

En 2023, la Dares réalisera ou préparera deux enquêtes sur les conditions de travail (**avis EQRT 3, 5, 8**) :

- une seconde édition de l'enquête « TraCov » sur les risques psychosociaux et les conditions de travail sera sur le terrain au premier trimestre 2023. Durant cette année, il s'agira donc de suivre la collecte, puis de constituer les bases, de faire les redressements avant de pouvoir publier les premiers résultats. Deux premières publications sont prévues fin 2023, mais l'essentiel des exploitations seront réalisées en 2024. L'année sera aussi consacrée à la documentation et à la mise à disposition de l'enquête via l'ADISP et le CASD pour les chercheurs. Un groupe d'exploitation sera constitué et un appel à projets de recherche sera lancé fin 2023 ;
- la collecte de l'enquête Conditions de Travail et risques psychosociaux, réalisée par l'Insee, est prévue au second semestre 2024. L'année 2023 sera donc importante pour sa préparation, en partenariat avec l'Insee, la Drees et la DGAFP. Le séminaire de lancement se tiendra en début d'année et poursuivra ses travaux au sein d'un comité de pilotage. Les principales réunions du comité scientifique et la réunion du comité de concertation se tiendront aussi au premier semestre. L'enquête sera examinée par le Cnis en 2023, et par le comité du Label début 2024.

L'année 2023 sera également marquée par la collecte, au cours du premier semestre, de l'enquête sur les relations professionnelles et le dialogue social REPONSE (Relations professionnelles et négociations d'entreprise) sur les trois échantillons (représentants de la direction, du personnel, salariés). En aval, les traitements statistiques visent un fichier principal (volet représentants des directions d'établissements) exploitable à l'automne, dans l'optique de produire ensuite des premiers résultats.

L'année 2023 sera également consacrée au design de la future enquête sur la surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), considérablement refondue par rapport à la précédente édition de 2017, puisqu'une collecte « en continu » est envisagée (**avis EQRT 3**). En partenariat avec l'inspection médicale du travail et la Direction générale du Travail (DGT), il est prévu :

- de mettre en place le comité scientifique en juin 2023, et de tenir une ou deux autres réunions d'ici la fin de l'année ;
- de poursuivre les contacts avec Santé Publique France et les autres acteurs institutionnels ;
- de réaliser une dizaine de visites de services de santé au travail (services autonomes, inter-entreprises et ministériels), d'organiser des groupes de travail avec les médecins, afin d'identifier les difficultés concrètes d'organisation et les leviers ;
- de prendre contact avec les éditeurs de logiciels ;
- de travailler avec l'Insee sur les modalités de mise en place d'une enquête en continu : échantillon, protocole de collecte, diffusion des résultats ;

¹ Ainsi par exemple, dans l'enquête actuelle, une personne qui bascule de la catégorie A (sans emploi) vers les catégories B ou C (activité réduite) n'est pas interrogée : toutes les reprises d'emploi des demandeurs d'emploi ne sont pas caractérisées dans l'enquête.

- de préparer le passage au Cnis (fin 2023) et au comité du label (en 2024).

L'objectif est un lancement à titre expérimental de l'enquête en 2024 dans un ou deux services de santé au travail, avant la poursuite de l'enquête en vraie grandeur en 2025.

Par ailleurs, la Dares mènera une enquête sur les Emplois francs. Elle aura pour objectif de documenter les effets de ce dispositif sur le processus de recrutement et l'emploi dans un contexte de généralisation de la mesure (**avis EQRT 2**). Elle permettra d'aborder l'évaluation des emplois francs sous l'angle des établissements qui ont réalisé au moins une embauche *via* ce dispositif. La collecte, internet et téléphone, se déroulera de mars à avril 2023.

L'enquête PIAAC (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes), coordonnée par l'OCDE, est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Depp (**avis EQRT 4**). Elle documente certaines compétences des adultes de 16 à 65 ans. Elle sera collectée en face-à-face par l'Insee au printemps 2023. Les données, en partie traitées par un consortium piloté par l'OCDE, seront disponibles en 2024.

Enfin, l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV), volet français de l'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey*, AES), est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Deep et Anlci (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) (**avis EQRT 4**). Elle est collectée en face-à-face par l'Insee entre septembre 2022 et mars 2023. Elle mesure notamment l'accès à la formation, documente le type de formations suivies et permet d'établir le niveau de l'illettrisme. En aval, les traitements statistiques visent un fichier principal exploitable à l'été 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans la perspective d'améliorer la mesure des offres d'emploi, sur le champ le plus large possible, des travaux sont menés dans le cadre du projet européen « ESSNet Big Data – *Web scraping job vacancies* » porté par la Commission européenne (direction Eurostat). Ils impliquent pour la Dares un investissement sur les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping*, *machine learning*, **avis AVG 4**). Ces travaux s'appuient également sur les données issues de l'agrégateur des offres d'emploi de Pôle emploi, mais aussi sur l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer). Ces données, collectées et agrégées dans la base « Jocas » (*Job Offer Collection and Analysis System*) sont d'ores et déjà utilisées dans le cadre des indicateurs de tensions (**avis EQRT 6**) et sont mobilisées par des chercheurs. En 2023, la Dares commencera à publier de façon trimestrielle des séries agrégées par métier à partir des offres d'emplois collectées en ligne.

En 2023, l'expertise de la Déclaration sociale nominative (DSN) va se poursuivre sur les données relatives aux salaires et au temps de travail. Les résultats d'autres travaux, améliorant notamment le suivi longitudinal des contrats, la répartition entre temps complet et temps partiel, l'identification des conventions collectives, seront également mutualisés (**avis EQRT 10**). Ces travaux devraient permettre la déclinaison par branche professionnelle et par type de contrat des estimations trimestrielles d'emploi.

Une expertise du repérage des dispositifs de politique publique dans la DSN sera finalisée (**avis AVG 7**). La mesure du retour à l'emploi à la sortie d'un dispositif de politique de l'emploi sera également expertisée, afin d'instruire un scénario de bascule des enquêtes de sortants de dispositifs d'insertion en emploi (contrats uniques d'insertion, insertion par l'activité économique, contrats de professionnalisation) vers un appariement entre les données administratives portant sur ces dispositifs et la DSN.

Une comparaison sera menée en 2023 entre les personnes ayant subi un licenciement économique, telles que répertoriées par les mouvements de main-d'œuvre, avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi pour licenciements économiques, aux fins d'étalonner chacune de ces productions statistiques à l'aune de l'autre (**avis AVG 7**).

Par ailleurs, un nouveau système d'information sera exploité à la Dares sur le champ des jeunes bénéficiaires du contrat d'engagement jeunes (CEJ) suivis par Pôle emploi, afin de compléter la base de données déjà existante sur l'accompagnement par les missions locales (I-Milo) (**avis EQTR 2**).

Le dispositif ForCE, mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), apparie les données de quatre bases statistiques (le Fichier historique des

demandes d'emploi des inscrits à Pôle emploi, la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale) (**avis AVG 7**). Les données sont mises à jour trimestriellement depuis 2021, et accessibles au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). En 2023, les données ForCE permettant de mesurer les trajectoires de retour à l'emploi feront l'objet d'une expertise suite à l'enrichissement des informations contenues dans la base mouvements de main-d'œuvre, expertise qui sera partagée au sein du groupe d'utilisateurs (**avis AVG 8**). Le dispositif ForCE sera enrichi avec les données sur les bénéficiaires du Contrat Engagement Jeunes (CEJ), afin de permettre le lancement de travaux d'évaluation du CEJ mis en place en 2022 (**avis EQTR 2**). Une réflexion sera menée sur l'évolution du dispositif à plus long terme : pérennité au-delà de l'évaluation du PIC, rythme de production, enrichissement des données et élargissement à d'autres bases.

Le dispositif Trajam (2012-2015), qui apparie le panel Déclarations annuelles de données sociales (DADS), les fichiers administratifs des contrats aidés, de l'apprentissage, de l'insertion par l'activité, des écoles de la deuxième chance, etc., et qui vise à suivre les trajectoires des individus d'un dispositif à l'autre (**avis AVG 7**), a fait l'objet de premières publications en 2022. En 2023, l'opportunité de produire une deuxième édition de ce dispositif d'observation, couvrant la période 2012-2020, fera l'objet d'une instruction.

Un nouvel appariement sera réalisé entre les données de la DSN et celles du Sies sur les étudiants inscrits et sortants de l'enseignement supérieur (projet Inserjeunes-supérieur). Le projet s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur conformément à l'obligation issue de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. Il permettra d'éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme (**avis EQRT 2**), y compris au niveau local (**avis AVG 5 et TRT1**), de quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (*jobs étudiants*) et d'améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Enfin, ce dispositif viendra se substituer aux enquêtes « Insertion professionnelle » pilotées par le Sies, en étendant de surcroît la couverture des diplômes suivis (aux grandes écoles notamment, mais aussi aux sortants sans diplôme).

Les données de l'appariement MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés), qui regroupe les données de Pôle emploi, de la Cnaf et de la DSN, disponibles à la Dares et au CASD depuis fin 2022, feront l'objet d'une expertise poussée (structure, cohérence,...) qui viendra enrichir la compréhension de cette base. La création d'un groupe d'utilisateurs permettra d'avancer collectivement sur la connaissance de ces données (**avis AVG 8**). De nombreux projets d'études ont prévu de s'appuyer sur MiDAS, au premier rang desquels les travaux d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage de 2019. L'année 2023 marquera aussi la production des vagues 2 et 3 de MiDAS (**avis AVG7**).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Dans la continuité de la publication du quatrième volet de l'exercice de prospective sur les métiers et qualifications à l'horizon 2030 (PMQ) (**avis AVG 3, EQRT 8**), la Dares a publié pour la première fois une déclinaison régionale de cet exercice au début de l'année 2023. La Dares engagera ensuite un travail de régionalisation du scénario dit « bas carbone », qui se place dans l'hypothèse du respect de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cela permettra de mesurer l'impact sur l'emploi régional du respect de ce scénario (**avis EDD 3 et AVG 5**).

Dans le cadre du futur règlement européen sur les statistiques du marché du travail (2025), la Dares devra étendre le champ des données publiées chaque trimestre sur les emplois vacants (**avis EQRT 6**) aux entreprises de moins de 10 salariés. Le travail méthodologique débuté en 2022 afin de trimestrialiser les statistiques issues de l'enquête annuelle Acemo TPE (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre sur les petites entreprises) se poursuivra cette année.

En 2023, la Dares poursuivra son exploitation de la DSN afin d'analyser la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et notamment la façon dont les entreprises remplissent l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) (**avis DQS 1, EQRT 10**).

Les statistiques des mouvements de main-d'œuvre (MMO), qui couvrent actuellement la France métropolitaine, bénéficieront d'un travail de refonte de la correction des variations saisonnières avec diffusion au niveau régional, y compris Drom hors Mayotte (**avis TRT 2**).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Dares finalisera en 2023 le travail de refonte de la nomenclature des familles professionnelles (FAP), qui fait suite à la rénovation de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) en 2020 (**avis AVG 8**).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2023, la Dares poursuivra son travail de mise à disposition des fichiers de données. Au-delà de la diffusion des fichiers Excel sur son site, la Dares donnera accès de façon progressive à ses séries longues sur la plateforme *OpenDataSoft*, afin que les internautes puissent plus facilement les consulter, les retravailler, les télécharger sous le format qui leur convient le mieux (**avis AVG 8**). À terme, les séries les plus consultées, ou celles nécessitant un accompagnement éditorial, seront accompagnées d'un tableau de bord qui fournira une information synthétique, compréhensible par un public plus large.

La Dares continuera par ailleurs d'actualiser et de développer de nouvelles datavisualisations (notamment RShiny) portant sur les tensions sur le marché du travail, le portrait statistique des métiers, les principales branches professionnelles (avec un enrichissement avec des données sur les conditions de travail), ainsi que sur la prospective des métiers et qualifications (**avis AVG 8**). Une datavisualisation sera également proposée sur les résultats des enquêtes Conditions de travail et de l'enquête Formation employeurs.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
InserSup' : étudier l'insertion des diplômés du supérieur sur le marché du travail et l'emploi des étudiants durant leurs études	DSN	Dares	SISE	SIES	Champ de SISE
Appariement Contrats aidés-DSN	DSN	Dares	Contrats aidés (données ASP)	Dares	Contrats aidés (CUI)
Appariement IAE-DSN	DSN	Dares	IAE (données ASP)	Dares	Insertion par l'activité économique

SDESSI – Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Département des études, des statistiques et des systèmes d'information

0. Orientations pour 2023

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022.

Il s'agit de poursuivre les travaux de consolidation sur les deux principales sources d'information de la SDessi que sont le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et l'enquête Emploi en continu (EEC). Outre l'expertise en continu de ces deux sources, les chaînes de production seront réécrites (passage au langage R). Cela s'accompagnera d'une démarche qualité, afin de documenter au mieux ces chaînes, faciliter le transfert de compétences, et de rationaliser certains processus.

Après une phase expérimentale et l'obtention du Label d'intérêt général et de qualité statistique, la base administrative concours entre en production cette année. La réussite de cette opération sera au cœur des préoccupations du SSM.

Par ailleurs, la SDessi sera concernée par un fort renouvellement des effectifs de son département des études et des statistiques en 2023 : quatre personnes sur dix, dont l'adjoint du chef de département.

Enfin, il faut noter que les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants. Les sollicitations des sous-directions métier de la DGAFP ou du Cabinet du ministre de la transformation et de la fonction publiques pourraient obérer les capacités de travail du service.

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête concours et base administrative concours

L'enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle par internet. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État et territoriale (à l'exception de certains concours, militaires notamment) et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière. Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours (de l'ordre de 10 %) ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

Après un test concluant en 2022, l'enquête sera réalisée en 2023 sur près de 50 000 personnes inscrites à une sélection de concours de la fonction publique d'État, comprenant des concours de niveau A, B et C. La collecte se déroulera toute l'année en fonction des dates de clôture et d'examen de chaque voie d'accès. L'enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire.

Concernant la base administrative concours, il est visé une montée en puissance de ce dispositif.

La mise en place de réunions bilatérales avec les ministères devrait porter ses fruits dès 2023 avec en particulier l'intégration des enseignants du second degré (un quart des postes offerts de la fonction publique d'État) dès janvier. Les organismes qui centralisent des concours (maison des examens, concours d'écoles d'ingénieurs, institut du patrimoine) seront contactés directement par la SDessi. Pour les utilisateurs du logiciel AT+², la SDessi va produire une table de transcodification des grades basée sur le référentiel annuel Ingres.

Pour la fonction publique territoriale, une cartographie exhaustive des autorités organisatrices de recrutement (AOR) va être constituée, notamment pour les grandes collectivités de plus de 350 agents qui ne recourent pas forcément à un centre de gestion. Pour les autres, les centres de gestion vont être contactés.

Pour la fonction publique hospitalière, la SDessi va travailler avec la direction générale de l'offre de soins (DGOS) pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours gérés dans AT+ et dans un deuxième temps, construire une cartographie des AOR qui permettra dans les années à venir de définir l'échantillon pérenne des concours à collecter.

[Avis moyen terme du Cnis : **EQRT 7** et **DQS 7** pour l'enquête ; **AVG4** et **AVG5** pour la Base concours]

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

La Place de l'emploi public (PEP) est un site Internet recensant l'ensemble des offres d'emploi proposés par les employeurs publics. Elle regroupe les trois versants de la fonction publique et a remplacé la bourse interministérielle de l'emploi public, qui ne concernait que l'État. L'exploitation de cette source se fait dans le contexte de la mise en place d'un suivi trimestriel des emplois vacants en collaboration avec la Dares (SSM travail), l'Insee, la Drees (SSM santé), la Depp (SSM éducation), le DESL (SSM collectivités locales) en réponse au règlement n°453/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les vacances de postes.

Il s'agira d'expertiser cette source pour voir dans quelle mesure elle est complémentaire ou proche du concept européen et quelles sont les actions à mener pour qu'à moyen terme cette source puisse constituer le socle de la réponse française sur le champ de l'emploi public ou sur le champ plus réduit de la fonction publique d'État. Il s'agit plus globalement d'étudier si cette source permet d'apporter des éclairages sur les notions de difficultés de recrutement et de manque d'attractivité dans la fonction publique.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG4** ; **TRT1**]

Intégration de la refonte de l'enquête emploi 2021. La SDessi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail et les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. L'enquête 2021 a permis de mettre à jour les chaînes de production mais, cette année étant celle de la première collecte de l'enquête après refonte, des ruptures de séries ont été constatées. L'enquête 2022 permettra de les étudier plus finement et d'éventuellement rétropoler les séries longues. La possibilité de créer des indicateurs sur le caractère subi ou non du télétravail sera également étudiée. L'objectif est de pouvoir publier les indicateurs de l'enquête emploi 2022 avec le rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023 en octobre en mettant en valeur des séries longues sur la période 2013 - 2022.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 3**]

Préparation du passage de Siasp à la déclaration sociale nominative (DSN). Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les

²Logiciel permettant tout à la fois la gestion des concours et un transfert automatisé des données nécessaires à la base administrative concours.

rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique. Les données alimentant Siasp étaient jusqu'à maintenant issues de plusieurs sources différentes (les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les fichiers mensuels de paie de l'État, le fichier de la trésorerie générale de l'étranger (TGE), etc.). Le passage à la déclaration sociale nominative (DSN), qui s'échelonne pour l'essentiel entre 2020 et 2022 permettra à l'Insee de n'utiliser à terme qu'une source. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se fait dans le cadre d'un groupe de travail organisé par l'Insee avec tous les services statistiques ministériels concernés (Santé, Éducation nationale, Collectivités locales, Défense). Pour le millésime 2021, l'impact du changement de la chaîne sera testé. La base Siasp sera produite (et validée) d'abord dans sa version « classique » au premier trimestre. Puis le même millésime sera produit en version « moderne » c'est-à-dire à partir de la nouvelle chaîne Pirénés (notamment pour permettre son chaînage avec Siasp 2022). Le groupe de travail Siasp sera sollicité à partir du deuxième trimestre 2023 pour expertiser cette version « moderne ».

[Avis moyen terme du Cnis : **EQRT 10**]

Concernant les élections professionnelles 2022, les remontées des résultats des comités sociaux d'administration (CSA) de proximité, commissions administratives paritaires (**CAP**) et des commissions consultatives paritaires (CCP) des ministères à gros réseaux (Éducation nationale, Intérieur, Enseignement supérieur et recherche) se poursuivent sur janvier/février 2023. Deux publications seront diffusées au premier trimestre 2023 : une sur les CSA de proximité attendue par les Ceser pour la représentativité de leurs membres, et une sur les CAP/CCP. Un retour d'expérience des élections 2022 est organisé par la DGAFP³ début 2023.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Base de données sociales

Suite à la parution des textes créant l'obligation d'une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres des futurs CSA, la SDessi anime depuis 2021 un groupe de travail pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données. Le groupe de travail est pérennisé pour identifier les bonnes pratiques et surtout adapter le cas échéant les indicateurs et leurs critères de ventilation afin que leur constitution ne soit pas trop complexe en raison du nombre de variables demandées, dont certaines ne sont pas dans les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH). Cela pourrait conduire à des suppressions et des ajouts d'indicateurs afin d'animer le dialogue social, et donc à des amendements des nomenclatures annexées au guide méthodologique élaboré par la DGAFP, voire l'arrêté du 7 mai 2021 portant sur la base de données sociales de la fonction publique d'État.

Ce travail sera fait en collaboration avec les sous-directions métier de la DGAFP pour identifier pour chaque domaine les indicateurs principaux et poursuivre le travail amorcé en 2022 en étoffant au fur et à mesure le contenu de l'enquête interministérielle portée par la SDessi, et en remplacement de certaines enquêtes de la DGAFP.

Début 2023 a lieu la première édition de cette collecte et remontées de données qui portera sur une quarantaine d'indicateurs sur les deux cents prévus dans l'arrêté. Ces indicateurs prioritaires sont ceux disponibles dans la plupart des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) portant sur les années 2021 et se concentrent sur les thématiques majeures (comme l'égalité femmes-hommes), choisis en collaboration avec le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH), afin d'identifier ceux pouvant être produits par les briques applicatives qu'il a conçues, et les ministères après une étude de leur SIRH. Des réunions bilatérales annuelles avec les ministères sont mises en place à partir de 2023 pour accompagner les ministères. Des tableaux de résultats seront produits à partir des données remontées à la DGAFP.

Le sujet le plus complexe est celui de la construction d'un outil interministériel BDS. C'est un projet de plusieurs années dont il reste à instruire le scénario de prise en charge par une maîtrise d'ouvrage déléguée, une maîtrise d'œuvre, et le modèle économique. Début 2023, la SDessi examine plusieurs initiatives ministérielles (Intérieur, culture, services du premier ministre) à la recherche d'un éventuel incubateur d'une future solution interministérielle.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 4 ; DQS 1 ; TRT 10 ; EQRT 3**]

3direction générale de l'administration et de la fonction publique

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une nouvelle version du site internet du portail de la fonction publique sera en ligne en février 2023. Le SSM va gagner en visibilité, ses pages seront mieux organisées, ses produits « phares » seront mieux mis en valeur. L'année 2023 sera consacré à l'amélioration de l'ergonomie des pages, à l'harmonisation des présentations et à la complétion des études et des données pouvant être mise en ligne. Le classement par thématiques et mots-clefs des études et données sera également revu.

Les travaux, pour enrichir et transformer le format des données versées sur economie.data.gouv.fr, se poursuivront.

Par ailleurs, l'ensemble des publications (c'est déjà le cas de l'historique des rapports annuels depuis 1975) sera accessible via la bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Sans objet

0. Orientations pour 2023

Les travaux du Dera en 2023 seront de nouveau marqués par la rénovation des systèmes d'information.

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) atterrit en 2023 avec la prise en compte de l'entrée de la Fonction publique en DSN (progressive entre 2020 et 2022).

Les enjeux sont de :

- **gagner en efficacité et en cohérence** : avec la DSN, repenser les processus de production en adaptant et rationalisant les traitements ;
- **raccourcir les délais** de production :
 - sur les données conjoncturelles, le contexte européen conduit à raccourcir les délais de diffusion, à la fois sur l'emploi salarié (avec l'objectif fin 2023 d'un emploi détaillé dès T+60 jours contre T+70 jours aujourd'hui ; puis en 2024 d'un emploi flash dès T+30 jours, contre T+40 jours aujourd'hui), et sur l'indice du coût du travail (ICT) (avec l'objectif de participer dès 2023 au test européen d'un « flash » ICT à T+45 jours) ;
 - sur les données structurelles, l'objectif est de raccourcir de nouveau les délais de mise à disposition des données ; le millésime 2021 de la base Tous salariés serait mis à disposition en mai 2023, soit 17 mois après la fin du millésime (contre 25 mois pour le millésime 2018) ; en cible, l'objectif est une mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime.
- **alléger la charge statistique des entreprises** : la DSN doit être un levier pour alléger la charge statistique des entreprises dans leurs réponses aux enquêtes coûts de la main-d'œuvre et structure des salaires (Ecmoss) ; les perspectives d'un nouveau règlement européen dit « LMB », généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, ont conduit à relancer, avec un projet dédié (**projet « LMB »**), l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises).

(2) La refonte de l'enquête Emploi

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version rénovée, tant sur le questionnaire que sur le protocole. Cette bascule s'est exécutée comme prévu avec la publication d'indicateurs issus de l'enquête rénovée avec des séries rétopolées (sans rupture) sur longue période, en 2021 (indicateurs conjoncturels) puis en 2022 (séries structurelles) ; cela a aussi été la première année de diffusion des données de Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dans sa nouvelle nomenclature, la PCS 2020, à la suite des recommandations d'un groupe de travail du Cnis en 2018-2019.

En 2023, il s'agira de passer aux rénovations ultérieures de l'enquête : d'une part, l'intégration dans l'enquête du département de Mayotte, avec une montée en charge en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 comme dans tous les autres départements français ; d'autre part, basculer des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils « Métallica » développés actuellement à l'Insee.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte de l'enquête Emploi (Mélopée) → référence aux avis : AVG2, AVG6, DQS1, EQRT2, EQRT4, EQRT5, EQRT6, EQRT 7, EQRT 8

Cette refonte s'est inscrite dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), visant à plus d'harmonisation des enquêtes sociales avec une mise en œuvre opérationnelle décidée pour 2021. En 2021, l'enquête Emploi a donc basculé dans sa version renouvelée, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole (l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation). Les travaux ont été mis en production en 2020 dans le cadre d'un Pilote, enquête en pré-production visant à mesurer au mieux les ruptures de série. L'ensemble des changements et des résultats ont fait l'objet d'une communication importante lors des premiers résultats en juin 2021 et à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis (novembre 2021). En 2022 les travaux d'atterrissage se sont poursuivis avec la publication des séries structurelles, et un comité des utilisateurs sur la nouvelle enquête Emploi a été à nouveau réuni. Pour 2023, l'atterrissage s'achèvera avec la diffusion d'un Document de travail technique explicitant l'ensemble des dimensions de la refonte.

Pour la suite, le Dera s'est déjà engagé dans une nouvelle rénovation, celle des outils actuels de l'enquête qui basculeront vers des nouveaux outils développés actuellement à l'Insee (outils de la filière « Métallica »). En attendant, la question d'étendre le champ des enquêtes commencera à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale de l'Insee sur les ménages vivant dans les logements non ordinaires ; notamment l'instruction débutera par celle d'une éventuelle extension du questionnaire aux jeunes vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté (actuellement exclus).

Enquête Emploi à Mayotte

L'année 2023 est celle de la montée en charge de l'enquête Emploi à Mayotte, avant une année pleine en 2024, comme dans les autres départements français ; elle permettra la comparaison avec les données de l'actuelle enquête Emploi annuelle qui sera alors menée pour la dernière année. L'ampleur des travaux indispensables pour la mise en œuvre a nécessité une demande (accordée) d'un régime dérogatoire à la réglementation IESS entre 2021 et 2023.

L'instruction des travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et à leur réropolation, pourra être lancée.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

Les questions des modules 2020 sur « les accidents au travail / maladies professionnelles » et 2021 sur « la situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail » seront exploitées, dans le cadre notamment de projets de publication à paraître au premier semestre 2023.

En 2022 le module a porté sur les savoir-faire et tâches au travail. Ces questions seront exploitées au plus vite, dans le cadre notamment d'un projet de publication en 2023.

En 2023, le thème du module complémentaire portera sur « les retraites et la participation au marché du travail ».

À noter enfin que, compte tenu des difficultés rencontrées dans le test mené en 2022 autour du travail de plateforme, la discussion est relancée au niveau international sur l'opportunité de conduire un module sur le travail de plateforme en 2026.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrance (8 ans)
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui
2026	Le travail de plateforme	Non
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui

EVA (entrée dans la vie adulte) → référence aux avis : EQRT2 et EQRT4

Le panel EVA s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. Au premier trimestre 2023, un premier Ficher de production et de recherche (FPR) répondant aux besoins des utilisateurs sera diffusé sur les années 2015-2021, comme prévu après les travaux conduits dans le cadre d'un groupe d'exploitation installé en 2021.

2023 constituera la dernière année de collecte du panel EVA. Une deuxième version du FPR, intégrant les deux derniers millésimes de ce dispositif (2022 et 2023) sera diffusée en 2024.

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV) → référence aux avis : EQRT2, EQRT4, DQS8, TRT2

Cette enquête réunit l'enquête européenne *Adult education survey* (AES) sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le poids de l'illettrisme. L'enquête comporte un module sur les compétences numériques (cf. avis DQS8). Par rapport à AES 2016, l'enquête porte sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les 5 DOM (cf. avis TRT2). L'enquête a démarré en septembre 2022, comme prévu et sera sur le terrain jusqu'au début du printemps 2023. L'année 2023 sera l'année des travaux en aval de cette enquête, tant sur le volet formation que sur la question de l'illettrisme. Les premières diffusions sont prévues au premier semestre 2024.

Enquête FPE

L'enquête auprès des salariés de l'État a pour objectif de recueillir des informations non disponibles dans les fichiers administratifs sur les salariés de la Fonction publique de l'État, afin de permettre une analyse plus fine des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale, tels que les différences de rémunération entre hommes et femmes. Cette enquête vient compléter le dispositif Ecmoss (enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires, cf. infra) qui permet à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat et à la Dares, d'assurer le suivi annuel de la structure des rémunérations et du temps de travail.

L'enquête FPE 2022 aura lieu de fin mai à début juillet 2023, 100 % par internet. L'année 2023 sera donc consacrée à la finalisation de sa conception : passage devant le comité du label, lancement de l'enquête, collecte, aval statistique et bilan.

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

Les enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss), auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « Labour Cost Survey » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « Structure of Earnings Survey » (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens.

Le dispositif d'enquêtes Ecmoss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : en 2022, le dispositif a basculé vers les enquêtes sur la structure des salaires (ESS, sur le millésime 2021) et se poursuivra sur ce thème en 2023 (ESS 2022).

En 2025, le cadre réglementaire européen dans lequel s'insère le dispositif Ecmoss devrait évoluer : un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « Labour Market Statistics collected from Businesses » (« LMB ») devrait entrer en vigueur (il est en cours de discussion au niveau des institutions européennes). Il prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS nécessitant une adaptation importante des enquêtes Ecmoss, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés (actuellement non couvertes).

L'extension du dispositif aux très petites entreprises constitue un enjeu majeur, en ce qu'elle permettra d'apprécier le niveau et l'évolution des questions de structure des salaires dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ et non sur une partie seulement ; elle répond en cela à une attente forte des pouvoirs publics au niveau européen. Cette extension n'est toutefois pas envisagée pour le volet français par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, et ce pour plusieurs raisons :

- parce que la montée en charge de la DSN ouvre des perspectives pour alléger les questionnaires actuels (pour les entreprises de 10 salariés ou plus) ;
- parce que le principe de limitation de la charge statistique pour les répondants s'applique avec d'autant plus de vigueur que les entreprises sont de petite taille ;
- parce que l'extension de l'échantillon de l'enquête aux TPE aurait demandé, pour que cette taille soit suffisamment représentative, un élargissement très conséquent de la taille de l'échantillon actuel, et par suite de la charge de gestion de l'enquête ; ce scénario n'a pas été jugé pertinent pour de nombreux INS, dont l'Insee, compte tenu des contraintes budgétaires en vigueur.

Les discussions au niveau européen en amont ont permis d'obtenir que l'extension des résultats aux petites entreprises pouvait se réaliser sans extension d'enquête, en recourant à des sources administratives, avec une plus grande souplesse (comparativement à l'attendu sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus) sur la précision ou sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises (comme les diplômes) ne sont pas disponibles dans ces sources.

Par ailleurs, sur le champ « historique » des enquêtes Ecmoss des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande se fait chaque année plus pressante de la part des entreprises pour alléger la charge statistique qui leur pèse. Cette demande est légitime et nécessite d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête pourront être substituées par des variables présentes en DSN, puis de mettre en œuvre cet allègement statistique dans les questionnaires et les chaînes de traitement. L'allègement des enquêtes Ecmoss peut passer également par la réingénierie du système de collecte, aujourd'hui complexe.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux très petites entreprises ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants d'analyse de l'adéquation entre concepts des DSN et concepts attendus dans le cadre du règlement européen sont nécessaires : analyse théorique et sur données observées, inventaire des limites de l'utilisation de la source administrative pour répondre au règlement européen. Ces travaux ont démarré en septembre 2022 ; à ces travaux succéderont ceux consistant à mettre en place les chaînes de traitement (incluant dans

certains cas des imputations massives pour certaines variables absentes des sources administratives) pour produire les jeux de données nécessaires et réglementaires et les transmettre à Eurostat.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) → référence aux avis AVG5, EQRT10, TRT1, TRT2

Données structurelles d'emploi et de salaires

Les nouvelles applications informatiques accueillant et traitant la DSN ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la base Tous salariés qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique (dont le passage à la DSN se réalise entre 2020 et 2022). Ces nouvelles applications ont permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le millésime « 2020 » mis à disposition en mai 2022 (soit A+17 mois) ; il est prévu que les délais continuent de se réduire ainsi jusqu'à l'objectif de mise à disposition moins de 12 mois après la fin d'un millésime donné, avec toutefois une « pause » sur la base millésimée « 2021 », dont la mise à disposition est prévue en mai 2023.

Pour disposer d'un dispositif le plus efficient et le plus cohérent possible, qui exploite les potentialités offertes par la DSN, les travaux se poursuivront en 2023 pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique dans la DSN ; le millésime « 2022 » étant le premier pour lequel la partie publique de la base Tous salariés sera essentiellement fondée sur des DSN ; la réduction des délais de mise à disposition pourra alors reprendre.

Par ailleurs, en 2022, le traitement des salariés des Particuliers-employeurs a été refondu, à l'occasion d'un changement de source. Les déclarations Cesu et Paje seront reçues de l'Urssaf nationale et non plus de la Cnav comme actuellement. Ce changement de source est nécessité par l'anticipation du passage de la Cnav au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Les travaux de refonte s'achèveront en 2023.

Par ailleurs, les travaux pour réduire les délais de diffusion des données sur l'emploi et les revenus des non-salariés se poursuivent également.

En 2022, les données des Estimations (annuelles et trimestrielles) d'emploi ont fait l'objet d'un important rebasement (base 2018 au lieu de base 2007) et d'un travail de rétopolation sur longue période associé (une présentation de ces travaux a été effectuée à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de novembre 2022). Le prochain rebasement est prévu sur le millésime 2022, avec l'atterrissage de la fonction publique en DSN.

D'ici là, les délais de diffusion des Estimations annuelles d'emploi (EAE) « définitives » vont continuer de se réduire : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », ils se réduiraient dès le millésime « 2020 » qui sera publié en janvier 2023 (A +25 mois) puis le millésime « 2021 » qui sera publié en août 2023 (A+20 mois) ; la cible est une diffusion des EAE définitives environ 17 mois après la fin d'un millésime (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime).

Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Le premier axe de la refonte du Siera a mené au processus de « coproduction » des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Urssaf nationale et la Dares en 2017 : il n'existe, depuis lors, plus qu'une seule publication qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau

national ou local - alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

Pour l'emploi, un premier objectif dans le cadre d'un règlement européen et de la coproduction, est de pouvoir diffuser un emploi trimestriel « détaillé » à T+60 jours (contre T+70 jours aujourd'hui) le changement est programmé pour fin 2023. Il permettra en outre de réduire les délais de diffusion des données localisées de T+90 jours à T+80 jours. Un deuxième objectif, à l'horizon 2024, est de pouvoir diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit T+30 jours, contre environ T+40 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash.

En 2022 s'est poursuivie la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel afin notamment de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT).

Pour l'ICT, l'objectif est de participer au test européen d'un ICT flash à T+45 jours, courant 2023.

Mise à disposition des données de panel → référence à l'avis EQRT1

Pour le panel Tous salariés, ainsi que les plus récents panels Non-salariés et Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), a été mis à disposition des chercheurs et chargés d'études le millésime 2019 en 2022 ; en 2023 sera mis à disposition le millésime 2021 de chacun de ces panels.

Mise à disposition des données microlocalisées (Flores) → référence à l'avis TRT1

Flores est la source qui, à partir des bases Tous salariés fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, 2017, qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du Service statistique public (SSP) en juin 2020 (A+30 mois), puis les délais de production se sont réduits jusqu'au millésime 2020 mis à disposition en octobre 2022 (A+22 mois). Il est prévu que les délais continuent de se raccourcir, le millésime 2021 étant prévu en juin 2023 (A+18 mois), la cible étant une mise à disposition moins de 14 mois après la fin d'un millésime.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux lancés dans le cadre de la refonte du Siera ont notamment pour objectif de réduire les délais de mise à disposition des statistiques sur l'emploi et les salaires, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles (cf. partie 1.2).

En 2022, un appariement (hors Code statistique non signifiant, CSNS) a été effectué, entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffres à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012, dans les conditions décrites dans le *Document de travail* de C. Picart. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234657>. En 2023 il s'agira d'en diffuser les principaux résultats.

En 2023, le Dera a également le projet d'actualiser l'appariement (hors CSNS) entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi sur les années 2021-2022 (projet lancé fin 2022 avec la Dares et le Pôle emploi). Des premiers résultats pourraient être publiés fin 2023. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un *Document de travail* : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis → référence aux avis AVG3, AVG6, AVG8, DQS8, EQRT8, EDD3

Un groupe de travail (GT) du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. Depuis, il s'est agi de mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS dans le cadre de l'enquête Emploi (cf. point 1.1 : mise en œuvre, analyse, ajustements). En 2022, pour la première fois, des données en PCS 2020 issues de l'enquête Emploi rénovée ont été diffusées ; les autres sources passent progressivement à la PCS 2020. En outre, le site Internet dédié prévu par le GT dédié a été lancé en partenariat (cf. avis AVG8).

L'agrégat ad hoc proposé par le GT Cnis sur les métiers verts répond en particulier à l'avis EDD3 et l'agrégat « professions du numérique » répond à l'avis EQRT8.

La refonte de la PCS est l'occasion de revoir les modalités de codage en Isco (International Standard Classification of Occupations) (cf avis AVG6).

Un point d'étape de la mise en œuvre de cette rénovation de la PCS a été présenté à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis de novembre 2022. En 2023 les travaux se poursuivront autour de ces axes, notamment la consolidation du site et de la documentation mise en ligne, et l'accompagnement des autres systèmes d'informations pour basculer à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 ».

Rénovation de la PCS-ESE dans la DSN

Les premières réflexions sur le passage en PCS-ESE 2020 (Professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise) dans la DSN débutent début 2023. Un groupe de travail, réunissant, outre l'Insee, l'Urssaf, la Dares, Pôle Emploi et le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public de Modernisation des Déclarations Sociales) s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et la qualité des données recueillies en s'appuyant sur les acquis de l'enquête Emploi, tout en tenant compte des spécificités de la DSN.

À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi, le code PCS-ESE et un code complément. Le projet consiste à proposer aux entreprises de choisir un libellé d'emploi dans une liste d'intitulés de métiers de référence. La normalisation du libellé ainsi recueilli permettra de faciliter le codage en PCS-ESE, mais aussi dans d'autres nomenclatures (FAP, ROME...)

En 2023, le Dera va instruire la faisabilité de coder en PCS 2020 les métiers du nouveau référentiel ROME 4.0 (environ 10 000 intitulés). En cas de validation, ces travaux de codage pourront se généraliser et la mise en œuvre opérationnelle sera instruite en collaboration avec le GIP-MDS.

Rénovation de la NAF et de la NACE

En 2023, le Dera participera activement à la refonte de la NAF, notamment pour instruire l'impact de son changement sur les différents systèmes d'information.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2023, le Dera poursuivra la diffusion d'études ou de documents de référence → référence à l'avis AVG8 :

- fin juin, éclairages et dossiers dans l'*Insee références* Emploi chômage revenus du travail pour notamment éclairer le marché du travail en 2022 ;
- plus généralement, le Dera continuera de contribuer activement à l'éclairage des effets de la crise sanitaire sur le marché du travail en s'attachant à décrire la nouvelle situation « post-crise sanitaire » (contributions aux *Notes de conjoncture*, etc.) ;
- un « L'essentiel sur... les salaires », est prévu en 2023 pour renforcer la lisibilité du système de production sur les indicateurs de salaires sous forme de panorama (principales questions, principaux chiffres, rond-point vers les publications sur le site de l'Insee) ; il accompagnera l'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires, qui est proposé en ligne depuis 2021 et qui sera mis à jour en 2023 (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>)

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

La base Tous salariés 2020 a été enrichie du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela va permettre notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.).

Par ailleurs, une expérimentation sera menée sur l'enquête FLV afin d'enrichir les données individuelles de CSNS permettant des appariements futurs ; l'objectif sera d'en analyser la qualité et le potentiel.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier les salaires de primo-accédants à l'emploi	Bases Tous salariés (2021)	Insee	SISMMO + à déterminer	Dares	Champ du fich. 2.
Enrichir potentiellement la nouvelle enquête FLV, notamment sur l'insertion dans l'emploi postérieurement à l'enquête	Enquête FLV	Insee	À déterminer		Champ du fich. 1.

Pôle Emploi

0. Orientations pour 2023

La convention tripartite Etat/Unedic/Pôle emploi 2020-2022 a été prolongée d'un an. L'année 2023 sera caractérisée pour Pôle emploi par la négociation d'une nouvelle convention tripartite (qui déterminera les orientations pour les prochaines années), ainsi que par les travaux de préfiguration de France travail et les expérimentations relatives à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les travaux et projets statistiques viseront notamment à éclairer ces réflexions et à suivre les évolutions et expérimentations métiers.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'utilisation des variables issues de la DSN permettra de publier les statistiques sur l'accès à l'emploi des entrants sur les listes selon cette nouvelle mesure, notamment pour ce qui concerne l'accès à l'emploi durable. Plus généralement, les travaux se poursuivront autour de la DSN afin de mieux connaître les caractéristiques de l'emploi retrouvé, notamment de métier retrouvé au regard du métier recherché, ainsi qu'afin d'exploiter les données relatives aux salaires des emplois exercés.

Ces travaux viseront également à suivre le déploiement des dispositifs tels que le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) et les expérimentations relatives aux bénéficiaires du RSA.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les indicateurs d'éclairage des sources des tensions seront complétés par un indicateur relatif au niveau des salaires (en collaboration avec la Dares). Des travaux viseront à décliner les résultats de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre par branche professionnelle.

Les travaux seront engagés pour que les statistiques des employeurs de salariés intermittents du spectacle soient calculées à partir des DSN transmises par les employeurs, ce déclaratif devant se substituer en 2024 aux attestations employeurs qui constituent pour l'instant la source de ces données.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sous réserve de la finalisation de la refonte de cette nomenclature, l'enquête sur les besoins en main d'œuvre (BMO) pour 2024 dont le recueil interviendra fin 2023 sera basée sur la nouvelle nomenclature des familles professionnelles.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'outil de diffusion de statistiques à l'échelle locale sur le marché du travail, data emploi, mis en place en 2022, sera enrichi.

0. Orientations pour 2023

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations.

Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées en 2022 sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants.

En 2023, les analyses statistiques continueront d'être enrichies par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet, notamment en vue de l'amélioration de la connaissance de la dynamique des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération et de leur prévision. Ces travaux sur la dynamique des différentes assiettes seront tout particulièrement menés au regard de l'inflation. La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches retraite, famille et maladie. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee. De premières exploitations statistiques des contrôles aléatoires menés en 2022 seront présentées au HCFiPS et mobilisées pour les travaux d'évaluation de la fraude dans le cadre de la LCTI.

1. Travaux nouveaux pour 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Une enquête auprès d'un échantillon de micro-entrepreneurs sera menée pour étudier leurs pratiques actuelles, par exemple l'éventuelle prolongation d'un contrat salarié par un passage au statut micro-entrepreneur. (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'exploitation des données relatives aux plateformes d'économie collaborative sera approfondie à des fins d'évaluation de la fraude. Ces travaux pourront faire l'objet d'une présentation au HCFiPS dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé. (en lien avec la transformation numérique de l'économie : avis généraux n°3 et 4, avis n°8 de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail, avis n°7 et 8 de la Commission Entreprises et stratégies de marché ; et l'avis n°9 sur l'économie circulaire de la Commission Environnement et développement durable)

Des développements informatiques pour utiliser la DSN via des technologies « big data » permettront d'améliorer la fiabilité des statistiques produites en tenant compte des déclarations rectificatives des entreprises. Ces développements diminueront aussi largement les temps de traitements nécessaires aux analyses statistiques sur la DSN et favoriseront ainsi l'enrichissement par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet (suivi des effectifs salariés et des rémunérations par nature de contrat (CDI, CDD, alternance, emploi saisonnier...), sexe, âge, qualification, tranche de salaire, dispositif d'exonération, etc.). (en lien avec l'avis n°10 « Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative » de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail)

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches retraite, famille et maladie. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee. Ce suivi comportera de nouveaux indicateurs d'ordre démographique (nombre de comptes de cotisants estimés, évolutions en glissement annuel et glissement trimestriel, avec correction des variations saisonnières et suivi des cotisations liquidées, des restes à recouvrer, des débiteurs et des délais de paiement et suivi des prestations versées, en particulier des aides financières). (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

1.3 Travaux Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Le délai de production des estimations trimestrielles d'emploi faites avec l'Insee et la Dares sera réduit de dix jours : à partir de la publication relative au troisième trimestre 2023, les publications seront faites soixante jours après la fin du trimestre.

Le champ de la publication trimestrielle Urssaf sur les effectifs et la masse salariale du secteur privé sera harmonisé avec celui des estimations trimestrielles d'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares en intégrant les alternants à partir de la publication relative au premier trimestre 2023. Les séries longues seront aussi recalculées sur ce nouveau champ y compris alternants.

Une publication spécifique sur les dispositifs d'exonérations et les montants en jeu sur la période 2004-2021 paraîtra au cours du premier trimestre 2023.

Une étude exploratoire pour identifier les travailleurs indépendants en situation de fragilité sera réalisée. (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

Des travaux exploratoires seront menés sur l'impact du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt dont l'ouverture a été généralisée début 2022.

Dans le cadre de la rédaction de l'annexe du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) présentant les mesures d'exonérations de cotisations et contributions, des exploitations supplémentaires de la DSN seront faites afin d'améliorer l'évaluation des niches sociales.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une étude sur la pertinence d'une publication mensuelle des effectifs salariés sera menée : si la publication des effectifs salariés à la fin du premier et deuxième mois d'un trimestre apporte une information jugée pertinente pour le diagnostic conjoncturel et pas seulement du bruit par rapport aux effectifs de fin de trimestre, ces données pourraient être intégrées au baromètre économique publié chaque mois.

La dimension régionale sera développée dans la mise à disposition des données sur les travailleurs indépendants.

Des jeux de données concernant les exonérations et la prime de partage de la valeur seront mis à disposition sur open.urssaf.fr. (en lien avec l'avis n°1 « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » de la Commission Territoires)

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

Avis 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

Sujets émergents

Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Systeme d'information

Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Observation d'une économie mondialisée

Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La mesure des systèmes géophysiques

Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Services publics

Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Système financier et financement de l'économie

Système financier

Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

Avis 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

Avis 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Évaluation du recensement de la population

Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Avis 2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.